



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 4 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - FAU - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme BONNASSIEUX a donné pouvoir à M. BARDOU.

M. DAGUZAN a donné pouvoir à M. AYRAL.

M. ALBERT a donné pouvoir à M. GALZIN.

N° 2022/92

Objet : Pôle de santé à Vielmur : Approbation du bail professionnel à conclure avec Monsieur Pascal RAÏLO, médecin généraliste

Monsieur le Président informe de la demande de résiliation de bail de Madame Fabienne ABRIAL, sage-femme, occupant le local A3 au sein du Pôle de santé intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout.

Monsieur Pascal RAÏLO, médecin généraliste à Sémalens, demeurant 11, avenue de la Gare - 81570 SEMALENS, souhaite louer ce local pour y exercer son activité.

Monsieur le Président présente les éléments caractéristiques du bail, à savoir que celui-ci est conclu pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} novembre 2022, les locaux sont à usage exclusif de professionnels de santé, le montant du loyer hors charges est de 149,13 € pour une surface de 32,33 m². Le montant prévisionnel des charges est évalué à 3,50 €/m² par mois. Tous les ans, le loyer sera révisé en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) et le montant des charges sera refacturé au réel.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le bail à conclure avec Monsieur Pascal RAÏLO relatif au bâtiment du Pôle de santé intercommunal à Vielmur sur Agout.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le bail professionnel à conclure avec Monsieur Pascal RAÏLO relatif au bâtiment du Pôle de santé intercommunal à Vielmur sur Agout,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre du présent bail.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Christine VALERO